



Contexte

Après plus de 10 ans d'études, d'essais et de relances, les responsables politiques et les acteurs institutionnels du Briançonnais ont décidé de s'engager dans la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre étendu de la Communauté de Communes, en remplacement du périmètre du Syndicat Mixte dissous le 1er janvier 2013.

Commande

Le SCoT doit déboucher sur le déploiement d'un urbanisme de projet, moins consommateur d'espaces, programmé autour de la mixité sociale et urbaine composant un territoire des courtes distance, doté d'un agenda de mise en œuvre opérationnelle et réaliste des procédures d'aménagements nécessaires.

